

Points clés: ✨ **Actualités épidémiologiques:** la rougeole et la coqueluche continuent de circuler en Suisse ; la vigilance est de mise auprès des personnes présentant des maladies au retour de voyage (méningite, dengue, rougeole, etc.)



✨ **Dossiers:** l'été arrive et avec lui, les grosses chaleurs; toutes les recommandations pour y faire face. Par ailleurs, la lutte contre le moustique tigre s'organise dans le canton; nous y avons toutes et tous notre part. Tour d'horizon.

✨ **Nouveautés destinées aux professionnels de la santé** (page [6 et suite](#)): le dispositif cantonal "canicule" est décrit (degrés d'alerte, mesures et acteurs); une enquête est en cours pour explorer les connaissances des médecins de premier recours sur la dengue dans le but d'orienter de futures formations; la fin de la gestion centralisée des vaccins contre le COVID-19, la prise en charge de la PrEP VIH dès le 1^{er} juillet 2024, ainsi que les nouvelles recommandations de vaccination contre l'encéphalite à tique sont abordées.

Actualités épidémiologiques

- [Coqueluche, rougeole, méningite](#) **2**

Dossiers

- [La lutte contre le moustique tigre à Genève](#) **3**
- [Canicule: comment faire face aux fortes chaleurs ?](#) **5**

Informations aux professionnels de la santé

- [Canicule: le dispositif cantonal](#) **6**
- [Dengue: enquête auprès des professionnels de la santé](#) **8**
- [Vaccins COVID-19: fin de la gestion centralisée](#) **8**
- [IST: prise en charge de la PrEP VIH par l'AOS](#) **9**
- [Encéphalite à tique: modification des recommandations vaccinales](#) **9**

Liens utiles, sources

10

Ce document

- est destiné aux partenaires du réseau de santé, aux politiques, aux médias ainsi qu'au grand public;
- sert de référence genevoise sur
 - la situation épidémiologique à Genève
 - les recommandations sanitaires cantonales et fédérales
 - les maladies transmissibles
 - des informations générales de santé et de santé publique;
- paraît **chaque premier jeudi du mois** et est disponible [en ligne](#); en cas d'alerte épidémiologique urgente à communiquer dans l'intervalle, une information est envoyée à la liste de diffusion;
- peut être reçu directement en s'[inscrivant](#) à [Inscription à l'EpiScope](#).

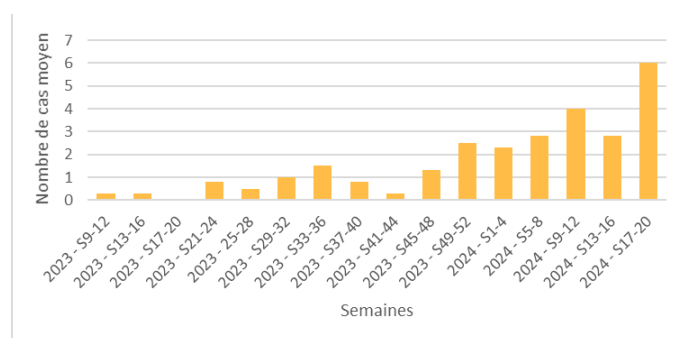
Juin 2024
Genève
SMC

Coqueluche

En Suisse, la coqueluche n'est pas une maladie à déclaration obligatoire. Elle est toutefois recensée dans le système de surveillance Sentinella. On y constate une **augmentation de la transmission depuis fin 2023 en Suisse**, qui semble s'intensifier depuis fin avril.

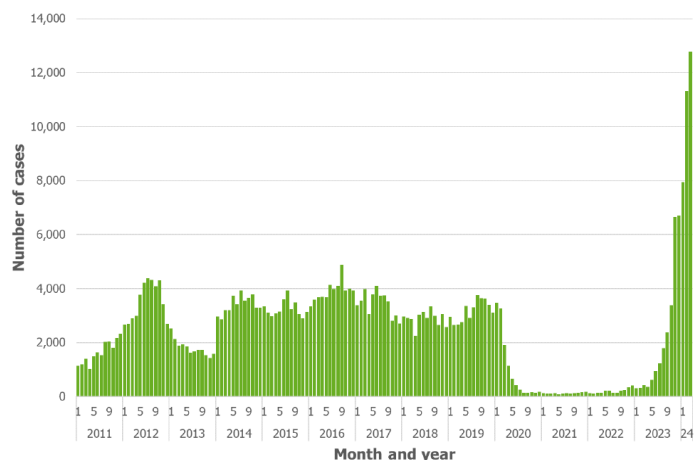
La **coqueluche circule de manière continue (endémique)** en Suisse et dans le monde. **Chaque 3 à 5 ans, des épidémies** plus importantes sont attendues.

Durant **l'épidémie en cours (2023-24)**, 57'000 cas ont été reportés en Europe jusqu'au 31.03.24. Cette épidémie survient après une phase de très basse transmission durant la période COVID-19 (moins de rappels immunitaires naturels et possibles opportunités manquées de vaccinations).



► **Nombre de cas moyen de coqueluche par semaine déclarés dans le système Sentinella**, moyenne sur 4 semaines, du 27.02.2023 au 19.05.2024, Suisse

Sources : [Bulletin OFSP](#), [ECDC I augmentation des cas de coqueluche en Europe](#)



► **Cas de coqueluche rapportés à l'ECDC**, du 01.01.2011 au 31.03.2024, EU/EEA

L'ECDC estime le **risque d'infection et d'impact** de la coqueluche comme **élevé chez les bébés de moins de 6 mois** non (ou partiellement) vaccinés. Les bébés de moins de 6 mois constituent en effet la population la plus à risque de faire des complications graves de la maladie, qui peuvent aller jusqu'au décès.

La **vaccination contre la coqueluche** selon le calendrier vaccinal est vivement recommandée dès l'âge de 2 mois. A l'âge adulte, des rappels sont recommandés aux femmes enceintes – à **chaque grossesse**, pour protéger leur futur bébé – et tous les 10 ans aux autres personnes en contact avec des bébés de moins de 6 mois (professionnels, parents, grands-parents, etc.).

Rougeole

En Europe, l'épidémie de rougeole en cours continue de progresser avec cependant des différences par pays.

La Roumanie est particulièrement touchée avec près de 15'000 cas depuis janvier 2023. L'Autriche rapporte 419 cas en 2024, l'Allemagne 274 cas. Hors Union européenne, le Royaume-Uni déclare 914 cas; la Suisse, 83 cas. Au total 2 cas ont été notifiés chez des résidents genevois depuis le 1^{er} janvier 2024, dont aucun depuis mai.

La **probabilité que le nombre de cas augmente est élevée**, y compris en Suisse (cas importés de l'étranger notamment).

Par ailleurs, la flambée survenue entre janvier et mars 2024 dans le canton de Vaud a fait l'objet d'une publication ([Eurosurveillance, mai 2024](#)).

Sources : [ECDC I rapport des maladies transmissibles](#), OFSP

Méningite

12 cas de maladies invasives à méningocoques ont été **importés** depuis mi-avril dans plusieurs pays suite à un voyage en Arabie Saoudite. Ces cas sporadiques semblent provenir d'un même cluster, alors que des épidémies ont déjà été rapportées dans le passé en lien avec un pèlerinage.

Source : [ECDC I rapport des maladies transmissibles](#)



Juin 2024
Genève
SMC

Le moustique tigre est implanté dans le canton de Genève depuis 2019 et il y poursuit son expansion. Au-delà de la forte gêne occasionnée par ses piqures répétitives, il est une source de préoccupation pour la santé publique car il peut transmettre à l'humain différentes maladies virales comme la dengue, le zika et le chikungunya.

QUI EST LE MOUSTIQUE TIGRE ?

Le moustique tigre est un insecte exotique invasif **originaire d'Asie**.

Taille : plus **petit** que les moustiques que nous connaissons bien (< 5mm).

Couleurs : **zébré** aux pattes (noires/blanches).

Reproduction : il se reproduit dans de **petites quantités d'eau** présentes dans divers récipients en plastique ou en béton, proches des habitations (sites de ponte).

Nuisance : il pique principalement **le jour** (en particulier en début et fin de journée) avec beaucoup d'insistance et provoque une gêne importante.

Maladies : il peut transmettre à l'humain différentes maladies virales comme **la dengue, le zika ou le chikungunya**. En effet, ces maladies, qui font partie de la famille des **arboviroses**, ne se transmettent pas de personne à personne. Le moustique tigre est nécessaire à leur transmission dans la population humaine. Ces maladies peuvent être à l'origine de symptômes grippaux et, dans certains cas, de complications sévères.



Le moustique tigre s'infecte en piquant une personne contaminée par une arbovirose, et transmet la maladie en piquant une personne saine. Il joue ainsi le rôle de vecteur.

QUELLE EST LA SITUATION À GENÈVE ?

Implanté dans le canton depuis 2019, le moustique tigre **poursuit son essor**. En 2023, des dizaines de milliers de Genevois résidaient dans des secteurs où l'espèce était présente, et ce nombre va certainement doubler en 2024.

Comme chaque année, la **population** est fortement conviée à s'engager dans la lutte contre le moustique tigre en supprimant les sites de ponte sur ses balcons et dans ses jardins (voir [page suivante](#)).

Pour la première fois, des **traitements au niveau des sites de ponte** dans les orifices d'évacuation d'eau claire* seront menés en 2024 par une douzaine de communes urbaines pour diminuer la quantité de moustiques tigres.

*Les **orifices d'évacuation d'eau claire** sont les grilles et bouches par lesquelles s'écoulent les eaux de pluie dans les rues. Les moustiques tigres aiment pondre leurs larves dans ces sites où l'eau peut stagner.

Risque de maladie

Le risque d'attraper une maladie transmise par le moustique tigre est actuellement **faible dans le canton de Genève**. En effet, les cas de dengue, zika ou chikungunya restent rares et n'ont été observés pour le moment que chez des personnes revenant de pays où ces maladies provoquent des épidémies. Cependant, **le risque de transmission sur sol genevois va augmenter ces prochaines années pour plusieurs raisons :**

- l'expansion du moustique tigre qui va coloniser toute la zone urbaine genevoise;
- l'expansion géographique des épidémies de dengue dans le monde;
- l'augmentation des voyages en zones épidémiques, et donc du nombre de voyageurs qui peuvent revenir en Suisse avec la maladie.



Jun 2024
Genève
SMC



QUE PEUT-ON FAIRE ?

Le risque pour la santé dépend :

- de la quantité de moustiques tigres présente dans le canton de Genève
- du nombre de voyageurs malades qui reviennent en Suisse

Ainsi, les actions à mettre en place par chacune et chacun sont :

TÉLÉCHARGER
L'AFFICHE
COMPLÈTE :
"Pas de moustique
tigre chez
moi"

Réduire le plus possible les sites de reproduction du moustique tigre

- Retourner les récipients non utilisés
- Vider tout récipient contenant de l'eau une fois par semaine
- Fermer HERMETIQUEMENT les récipients qui ne peuvent pas être vidés
- Mettre du **gravier ou du sable** pour éviter la présence d'eau
- Traiter les points d'eau stagnante des canalisations avec un **anti-larve non nocif** ([lien](#))



Ce moustique ne se reproduit pas dans les rivières ou les étangs, il est donc inutile de verser des insecticides dans ce genre d'environnement, au risque de détruire la biodiversité !



Réduire les risques d'importation et de transmission de virus

- Se protéger lors de voyage dans des pays où ces maladies existent ([HealthyTravel](#)) en utilisant des répulsifs et en portant des habits qui couvrent la peau (manches longues).
- Consulter rapidement un médecin en cas de symptômes de retour d'un pays à risque.

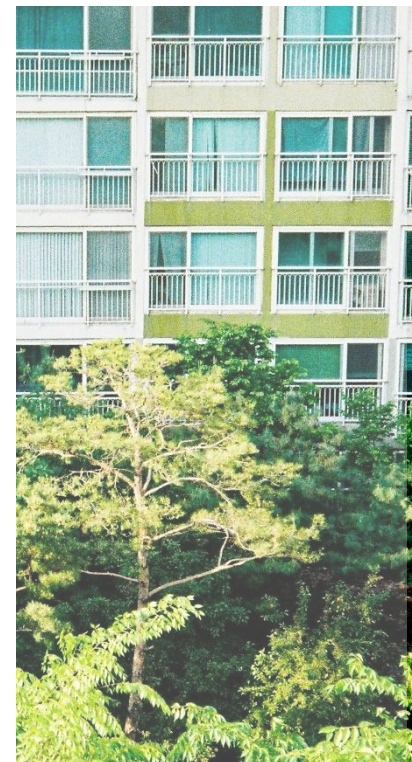


QUI SONT LES ACTEURS DE LA LUTTE À GENÈVE ?

- **Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN):** en charge de la gestion du moustique tigre, il informe et conseille sur l'identification, la gêne, les risques sanitaires, et surtout sur les mesures à prendre durant la belle saison pour limiter les populations de moustique tigre. Toutes les informations sont disponibles sur la page web www.ge.ch/moustique-tigre qui est continuellement mise à jour. On y trouve notamment la carte actualisée de répartition connue du moustique tigre à Genève. Cette carte est mise à jour en permanence par la population qui signale la présence du moustique.
- **Toutes les personnes et entités impliquées dans la gestion et l'entretien de surfaces** (des habitants de villas aux grandes entreprises, en passant par les régies et les collectivités publiques): ces personnes sont appelées à lutter contre les sites de reproduction sur les terrains dont ils ont la charge (voir encadré ci-dessus).
- **Communes:** elles prennent en charge des traitements au niveau des sites de pontes sur leur domaine public et relaient les conseils de lutte.
- **Médecins:** le corps médical soutient ces efforts par la connaissance et le diagnostic rapide des maladies transmises par le moustique tigre, ainsi qu'en donnant aux malades les conseils permettant d'interrompre la chaîne de contamination (voir [page 8](#))
- **Service du médecin cantonal (SMC):** il surveille l'apparition d'arboviroses à Genève et effectue le suivi épidémiologique des patients diagnostiqués. Il travaille avec les HUG à renforcer la formation des professionnels de santé à ces maladies, ainsi qu'avec l'OCAN.

Liens utiles

- [Déclarer la présence d'un moustique tigre](#)
- [Carte de présence du moustique tigre sur Genève selon déclaration par la population](#)
- [Télécharger l'affiche pour lutter contre le moustique tigre](#)
- [Moustique tigre: pas d'insecticide chimique, mais un anti-larve biologique dédié | ge.ch](#)



Article écrit en collaboration avec l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN)

Juin 2024
Genève
SMC

Canicule : comment faire face aux fortes chaleurs ?



Durant les 30 prochaines années, les vagues de chaleur vont être non seulement plus fréquentes et plus intenses, mais aussi plus longues. C'est l'une des conséquences les plus emblématiques et perceptibles du changement climatique.

Les fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences graves sur le corps, comme la déshydratation, le coup de chaleur ou encore l'aggravation d'une maladie chronique.

Les recommandations à suivre sont les suivantes :

SE RAFRAICHIR

- Rechercher les **pièces les plus fraîches**.
- Ne pas hésiter à aller dans des **endroits frais et climatisés** (musées, bibliothèques, cinémas, centres commerciaux...) et y rester au moins 2 heures.
- **Se rafraîchir le corps** : brumisateurs, douches fréquentes sans se sécher (si la mobilité le permet), linge humide sur le corps.



La méthode du **linge mouillé**, éventuellement mis quelques minutes au frigo, puis passé sur le visage, la nuque et le corps, est aussi très efficace pour faire baisser la chaleur corporelle.

SE PROTÉGER DE LA CHALEUR

- Rester à **l'ombre**.
- Garder les **fenêtres, les stores ou les volets fermés** tant que la température extérieure est plus élevée que la température intérieure.
- Aérer le domicile **la nuit**, en faisant des courants d'air.
- Éviter de sortir et de faire de l'exercice physique **aux heures chaudes**.
- **Adapter sa tenue** (préférer les vêtements légers, amples, en coton et de couleur claire, porter un chapeau, ou retirer sa cravate par exemple).



EN JOURNÉE
JE FERME MES VOILETS



J'AÈRE MON DOMICILE
DURANT LA NUIT

BOIRE ET MANGER

- **Boire beaucoup et souvent**, au moins 1.5 litre d'eau par jour.
- **Manger léger**, en plusieurs petites portions (fruits, légumes, soupes froides).
- **Éviter l'alcool** car il augmente la déshydratation.

En cas de canicule, c'est **MétéoSuisse** qui donne l'alerte à la population.

NE PAS S'ISOLER

- **Garder contact** avec votre entourage et donner régulièrement de vos nouvelles.

AIDER OU SE FAIRE AIDER

- **Demander de l'aide** à des proches ou des voisins si la chaleur pose problème.
- **Contacter et aider vos proches et vos voisins** (ex: proposer de faire leurs courses), et en particulier les personnes isolées et dépendantes. Leur rappeler les recommandations en cas de vague de chaleur.
- **Interroger votre médecin** sur la prise de vos médicaments.
- Si vous avez 75 ans ou plus et que votre commune vous le propose, **vous inscrire sur la liste** des personnes qui seront contactées en période de canicule (une personne vous appellera régulièrement pour prendre de vos nouvelles et vérifier que vous allez bien).

Liens utiles

- canicule.ge.ch
- [Vidéo](#)
- [Affiches](#)
- [OFSP | flyer](#)



Juin 2024
Genève
SMC

Pour faire face à l'augmentation des températures en été, le canton de Genève se dote d'un dispositif canicule depuis de nombreuses années qui s'adresse aux communes et aux professionnels de la santé du canton.

Le dispositif canicule

Les **objectifs du dispositif** canicule sont de :

- déclencher les alertes
- coordonner l'action des acteurs institutionnels et communaux
- diffuser les recommandations
- mettre à disposition des outils de prévention et de communication.

► Une des 10 affiches de la campagne cantonale de prévention contre la canicule, 2024 ([téléchargement des affiches](#), à afficher cet été dans votre cabinet?)



LES NIVEAUX D'ALERTE

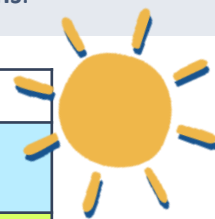
Le tableau ci-dessous récapitule les différents niveaux d'alerte, la définition de chaque niveau et les mesures correspondantes. En principe, le **passage d'un niveau d'alerte à l'autre** - supérieur ou inférieur - repose en premier lieu sur les **paramètres météorologiques fournis par MétéoSuisse**.

D'autres variables sont également prises en compte dans la décision de déclencher une alerte, telles que :

- des paramètres environnementaux considérés comme des facteurs aggravants pour la santé, par exemple le niveau d'ozone;
- des paramètres sanitaires: saturation du système de soins, nombre de décès enregistré, etc.;
- d'autres éléments particuliers, tels que: manifestation sportive de grande ampleur, veille de jours fériés.

Scenarii climatiques

Dans ses scénarii les plus pessimistes, MétéoSuisse prévoit d'ici 2060 **entre 3 et 5 fois plus de journées "tropicales"** dans le canton de Genève, moins de précipitations et plus d'évaporation. La température dans le canton a déjà augmenté de 2°C en moyenne depuis 1864. Si rien ne change, la température à Genève augmentera encore d'environ 2,3°C d'ici 2060 par rapport à la période 1981-2010, soient presque **5 degrés de plus en près de 200 ans**.



Niveau	Définition	Mesures
PREPARATION 16 septembre au 14 mai	Période annuelle de veille	Mise à jour des dispositifs, procédures et documents
VEILLE 15 mai au 15 septembre	<ul style="list-style-type: none"> • Températures de saison T° moyenne < à 25 °C • Prévisions canicule de degré 2 T° moyenne ≥ à 25 °C pendant max. 2 jours consécutifs 	Diffusion d'informations et suivi de la situation
MISE EN GARDE	Canicule de degré 3 <ul style="list-style-type: none"> • T° moyenne ≥ à 25°C pendant au moins 3 jours consécutifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de l'activation des dispositifs • Communication régulière • Information ciblée à la population vulnérable
ALERTE CANICULE (canicule persistante et/ou intense)	Canicule de degré 3 <ul style="list-style-type: none"> • T° moyenne ≥ à 25 °C pendant au moins 5 jours consécutifs Canicule de degré 4 <ul style="list-style-type: none"> • T° moyenne ≥ à 27 °C pendant au moins 3 jours consécutifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Activation de la cellule canicule • Activation des plans communaux et institutionnels • Augmentation de l'information (ciblée personnes à risque + population générale et médias, etc.)
CRISE CANICULE (canicule sévère)	Niveau "alerte canicule" pendant au moins 10 jours consécutifs	Idem niveau "alerte canicule", avec: <ul style="list-style-type: none"> • Intensification de toutes les mesures • Dégradation de certaines activités non-prioritaires • Priorisation de la gestion des effets de la canicule

► **Tableau des niveaux d'alerte du dispositif canicule, canton de Genève**

Juin 2024
Genève
SMC

ACTEURS IMPLIQUÉS

Le **service du médecin cantonal (SMC)** rassemble, coordonne et met en réseau les acteurs concernés. Il s'agit des **communes** et des **divers acteurs directement en contact avec les populations cibles**, dont l'association des médecins genevois. Chacun des acteurs dispose de son propre plan canicule. Le plan est mis en œuvre dès le déclenchement d'une alerte sanitaire.

Communes

Le principal défi pour les autorités sanitaires du canton est d'atteindre à leur domicile les personnes vulnérables ou les plus à risque, afin qu'elles puissent bénéficier des conseils et des soutiens adéquats. Les communes, pour lesquelles la protection des résidentes et des résidents reste le cœur de mission, constituent ainsi le relai opérationnel de choix.

Pour ce faire, le canton met à disposition des communes la liste de leurs **résidentes et résidents âgés de 75 ans et plus**. Les communes invitent les personnes concernées à s'annoncer auprès de leurs services afin de pouvoir bénéficier des mesures de prévention et de protection mises en place.

L'identification par les communes des personnes à risque constitue une des mesures centrales du dispositif cantonal.



► Affiches de la campagne cantonale de prévention contre la canicule, 2024 ([téléchargement des affiches](#))



Personnel de santé

Le personnel de santé a lui aussi un **rôle déterminant** à jouer. Les contacts privilégiés avec les patientes et les patients permettent d'**identifier les risques et la vulnérabilité individuelle** face à la chaleur.

Ce contact est un puissant moyen de **rappeler les mesures de prévention** en période de fortes chaleurs.

Les professionnels peuvent également **encourager les personnes à risque à s'annoncer auprès de leurs communes** et à se renseigner sur les mesures de prévention: appels, visites, aide pour faire les courses, salles climatisées et autres moyens pour se rafraîchir quand le thermomètre prend l'ascenseur.

Liens utiles

- [Dispositif canicule à Genève | ge.ch](#)
- [Recommandations et informations au personnel soignant | OFSP](#)
- Campagne de prévention à Genève: • [Vidéo](#)
- [Affiches](#)

Article rédigé en collaboration avec le secteur prévention et promotion de la santé, service du médecin cantonal

Juin 2024
Genève
SMC

Dengue : enquête auprès des professionnels de la santé

Afin de cibler les informations et formations futures auxquelles participe le SMC, une **enquête en ligne et anonyme** est actuellement menée par une étudiante de master en santé publique. L'enquête a pour but d'évaluer les connaissances et les besoins des professionnels de santé de premiers recours sur le diagnostic et la prise en charge de la **dengue**.



La collaboration de toutes et tous est essentielle à la mise en place d'une stratégie de prévention et de lutte contre les arboviroses, adaptée à la réalité du canton. Le lien ci-contre vous permet de participer à ce **questionnaire** qui vous prendra moins de 10 min.

[Lien vers le questionnaire destiné aux médecins de premier recours du canton de Genève](#)

Vaccin COVID-19 : fin de la gestion centralisée dès le 1^{er} juillet 2024

Alors que l'achat et la distribution des vaccins contre le COVID-19 étaient jusqu'à présent gérés par la Confédération et les cantons, l'OFSP a annoncé que les structures ordinaires prendraient le relai dès le 1^{er} juillet 2024, sur le modèle de la vaccination contre la grippe.

Cela signifie que dès le 1^{er} juillet 2024 :

- Les commandes devront se faire auprès des producteurs et distributeurs de vaccins. Il ne sera plus possible de commander les vaccins auprès du canton.
- Les vaccins contre le COVID-19 figureront dans la liste des spécialités (LS).
- Les vaccinations devront ainsi être facturées de manière individuelle aux assurances maladies.
- Concernant l'acte vaccinal en pharmacie, la convention tarifaire sur la vaccination contre le COVID-19 prend fin au 30 juin 2024, ce qui met un terme à la prise en charge de ces vaccinations par la Confédération et par le canton.

Ces informations ont été communiquées par le service de la pharmacienne cantonale aux partenaires de la vaccination contre le COVID-19 dans le canton de Genève. Des informations supplémentaires concernant la reddition des factures de vaccinations effectuées jusqu'à fin juin 2024 ont été transmises.

Lien utile

- [COVID-19: informations pour les professionnels de la santé | OFSP](#)

Article rédigé en collaboration avec le service de la pharmacienne cantonale

Juin 2024
Genève
SMC



IST : prise en charge de la PrEP VIH par l'AOS dès le 1^{er} juillet 2024

Dès le 1^{er} juillet 2024, la PrEP VIH sera remboursée par l'assurance obligatoire des soins (AOS), sur prescription médicale et sous certaines conditions.

La prophylaxie préexposition contre le VIH, ou PrEP VIH, est une chimioprophylaxie par voie orale. Elle est destinée aux personnes séronégatives exposées à un risque important de contamination par le VIH (ex: nombre élevé de partenaires sexuels, difficulté à l'utilisation systématique du préservatif, prévalence du VIH parmi les éventuels partenaires).

Jusqu'à présent, la prescription de la PrEP ne faisant pas l'objet d'une prise en charge financière. Cependant, dès le 1^{er} juillet 2024, la PrEP VIH sera **remboursée par l'AOS**, à la condition d'être **prescrite par un médecin faisant partie d'un centre SwissPrEPared**. La participation au programme SwissPrEPared implique en effet la prescription et le suivi d'un certain nombre de patients sous PrEP VIH.

Liens utiles

- [PrEP VIH : document de référence](#)
- [PrEP : infos pour les professionnels | Aide Suisse contre le Sida](#)
- [Centres SwissPrEPared](#)

Conférence

Organisée par le service de dermatologie et vénérologie des HUG, en collaboration avec l'Université de Genève et le service du médecin cantonal, une conférence à été organisée à ce sujet. Elle est ouverte à tous les professionnels de la santé intéressés:

"La PrEP VIH en 2024 et la prévention par doxycycline des Infections sexuellement transmises bactériennes"

- **Date** : Jeudi 13 juin 2024, de 13 à 14h
- **Lieu** : Auditoire Albert Renold, Centre Médical Universitaire (CMU), 1^e étage, bâtiment B (entrée libre, sans inscription)

La conférence sera également accessible en ligne :

- [Lien Teams](#)
- ID de réunion : 325 132 263 381
- Code secret : gsEryJ

Encéphalite à tiques : modification des recommandations vaccinales

Le canton de Genève est désormais inclus dans les zones à risque de FSME mais **ATTENTION** la prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins (AOS) est encore en cours d'évaluation.

Les indications à la vaccination ont été actualisées dans les recommandations ci-dessous:

1. Les régions à risque incluent désormais le canton de Genève, suite à quelques infections chez des personnes n'ayant pas quitté ce canton pendant la période d'incubation. **ATTENTION** : la prise en charge de ces modifications par l'assurance obligatoire des soins est encore en cours d'évaluation. Les recommandations actuelles de prise en charge des coûts s'appliquent en attendant: la vaccination pour les personnes à risque d'exposition en dehors de Genève (ex: séjour temporaire dans un autre canton, sauf Tessin) est prise en charge par l'AOS.
2. La vaccination est recommandée dès l'âge de 3 ans (auparavant: 6 ans) aux personnes résidant ou séjournant temporairement dans une zone endémique; la vaccination peut être envisagée dès l'âge de 1 an en cas de risque accru d'exposition.

Liens utiles

- [Méningo-encéphalite à tiques \(FSME\) \(admin.ch\)](#)

Juin 2024
Genève
SMC

Liens utiles, sources

Surveillance des maladies transmissibles

- [ECDC | augmentation des cas de coqueluche en Europe](#)
- [ECDC | rapport des maladies transmissibles](#)

Moustiques tigres

- www.ge.ch/moustique-tigre
- [Déclarer la présence d'un moustique tigre](#)
- [Carte présence du moustique tigre sur Genève selon déclaration par la population](#)
- [Télécharger l'affiche pour lutter contre le moustique tigre](#)

Canicule

- Canicule.ge.ch
- Campagne de prévention à Genève :
 - [Vidéo](#)
 - [Affiches](#)
- [Flyer pour la population | OFSP](#)
- [Dispositif canicule à Genève | ge.ch](#)
- [Recommandations et informations au personnel soignant | OFSP](#)

PrEP conte le VIH

- [Recommandations de la CFSS concernant la PrEP](#)
- [PrEP : infos pour les professionnels | Aide Suisse contre le Sida](#)
- [Centres SwissPrEPared](#)

Encéphalite à tiques

- [Méningo-encéphalite à tiques \(FSME\) \(admin.ch\)](#)

EpiScope

Equipe de rédaction: secteur maladies transmissibles, SMC, OCS.

Remerciements à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), au secteur prévention et promotion de la santé (SMC) ainsi qu'au service de la pharmacienne cantonale (SPhC) pour leur collaboration.

Sources: OFSP, ECDC, OCAN

Numéros précédents: ge.ch

- **Pour soumettre vos questions:** medecin.cantonal@etat.ge.ch (email réservé aux professionnels de la santé).
- Prochaine parution de l'EpiScope: jeudi 5 septembre 2024.

Vous désirez recevoir directement l'EpiScope: inscrivez-vous en ligne en cliquant sur [Inscription à l'EpiScope](#)

Juin 2024
Genève
SMC